



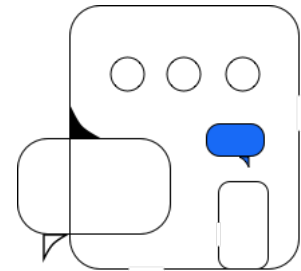
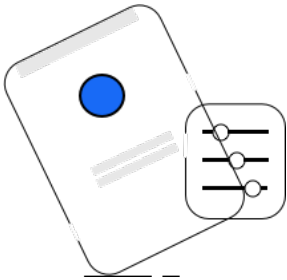
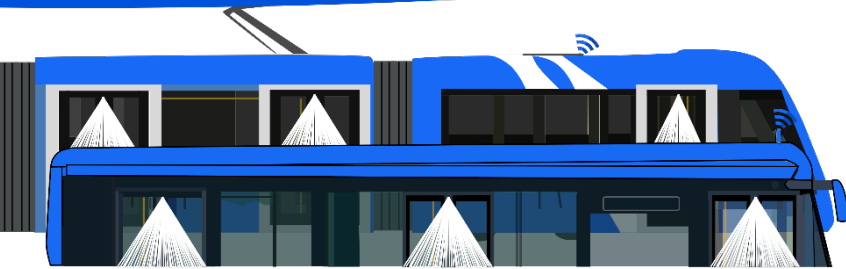
# WEBREATHE

People Flow Intelligence

SMART TRANSPORT

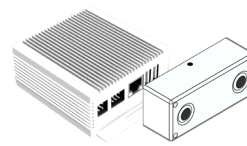
BUREAU D'ÉTUDES

RECHERCHE & DEV



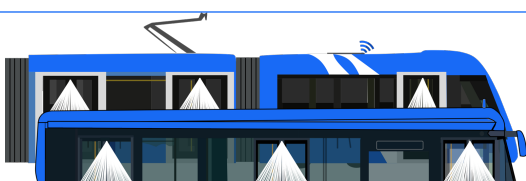
## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

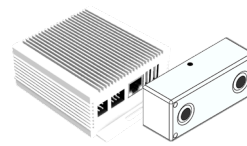
Version 3  
Édition du 04/03/2022



## TABLES DES MATIÈRES

<b>1. GESTION DU DOCUMENT .....</b>	<b>3</b>
1.1 Avertissement .....	3
1.2 Gestion des mises à jour .....	3
1.3 Domaine d'application .....	3
<b>2. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>3. PRIX.....</b>	<b>3</b>
3.1 Tarifs .....	3
<b>4. DURÉE.....</b>	<b>4</b>
<b>5. OBLIGATIONS DE WEBREATHE .....</b>	<b>4</b>
5.1 Maintenance .....	4
<b>6. OBLIGATIONS DU CLIENT.....</b>	<b>5</b>
<b>7. PAIEMENT.....</b>	<b>5</b>
7.1 Modalités .....	5
7.2 Retard .....	5
<b>8. DÉLAIS .....</b>	<b>6</b>
<b>9. SÉCURITÉ ET SANTÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>10. SOUS-TRAITANCE .....</b>	<b>6</b>
<b>11. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>12. RÉCEPTION.....</b>	<b>7</b>
<b>13. DROIT APPLICABLE .....</b>	<b>7</b>
<b>14. INVALIDITÉ DES CLAUSES .....</b>	<b>7</b>
<b>15. FORCE MAJEURE .....</b>	<b>7</b>
<b>16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....</b>	<b>8</b>
16.1 La Réclamation .....	8
16.2 Médiation .....	8
16.3 Tribunal compétent.....	8





## 1. GESTION DU DOCUMENT

### 1.1 Avertissement

Ce document est la propriété de Webreathe. Aucune reproduction même partielle ne peut être réalisée sans l'autorisation écrite de la direction.

### 1.2 Gestion des mises à jour

Version	Rédaction	Date
1	Création du document	01/07/2019
2	Modification du document	12/05/2021
3	Modification du document	04/03/2022

### 1.3 Domaine d'application

L'objet du présent document est de présenter les conditions générales de ventes de nos produits et services.

## 2. OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Webreathe et de son client dans le cadre de la fourniture, l'équipement et l'exploitation d'une solution de comptage automatique pour un réseau de transport en commun.

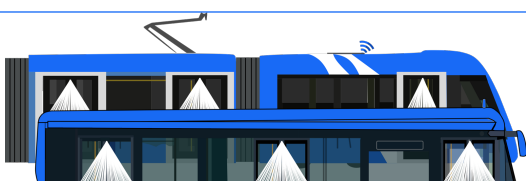
Toute prestation accomplie par Webreathe implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de ventes.

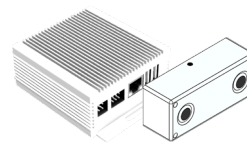
## 3. PRIX

### 3.1 Tarifs

Les prix des produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur et des frais de transport applicables et mentionnés dans la proposition commerciale au jour de la commande. Webreathe s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Webreathe peut octroyer des remises sur les parties « Matériel » et « Logiciel » de la solution de comptage automatique.





## 4. DURÉE

La durée du contrat pour l'abonnement logiciel permettant le traitement, l'analyse et l'affichage des données, est prévu pour une durée d'un (1) an minimum. Le contrat établi sera ensuite renouvelé tacitement pour des périodes successives d'une (1) saison sauf si une des parties y met un terme à la fin de la durée initiale ou de tout renouvellement en respectant un préavis d'un (1) mois minimum.

Le préavis devra être communiqué à l'autre partie par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

## 5. OBLIGATIONS DE WEBBREATHE

Webbreathe s'engage envers le client, à effectuer la prestation définie dans le cadre de la commande passée à notre service commercial.

Webbreathe s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la bonne exécution de la prestation, avec diligence et dans le respect des normes de sa profession.

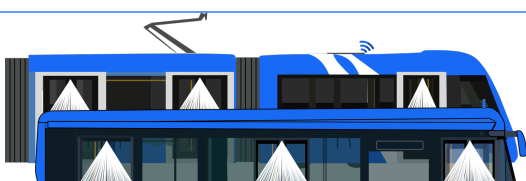
### 5.1 Maintenance

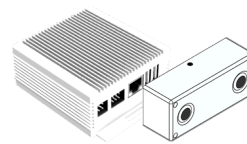
Tous nos équipements sont garantis durant 1 an.

Néanmoins en cas de dysfonctionnement détecté et signalé par Webbreathe ou par le client :

- ◆ Nous intervenons dans un premier temps à distance, correction par un accès à distance aux matériels (OTA).
- ◆ Dans un second temps, en appui au client pour le remplacement (si dysfonctionnement matériel avéré) le jour de disponibilité du client. Le client aura bénéficié d'une formation à la maintenance lors de l'installation.
- ◆ Dans un troisième temps, sur place par nos équipes si le dysfonctionnement ne peut être réglé par un remplacement.

Au-delà de la première année, le client peut souscrire à un contrat de maintenance qui prévoit la maintenance de nos équipements à plusieurs niveaux conformément aux normes.





## 6. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à fournir à Webbreathe toutes les informations utiles à la bonne exécution de son travail. À ce titre, le client devra fournir à Webbreathe, tout renseignement lui permettant d'avoir, notamment, une bonne connaissance de ses besoins et de l'utilité que la solution présente pour lui.

Le client s'engage aussi à collaborer pleinement avec Webbreathe en vue du bon déroulement du projet.

Le client s'engage à régler le montant dû et dans les délais prévus par la proposition commerciale.

Le client s'engage à faire remonter les anomalies qu'il juge pertinentes afin que Webbreathe assure un niveau constant de service.

Webbreathe recommande l'utilisation de forfait de données mobiles de l'opérateur ORANGE pour nos systèmes de comptage.

## 7. PAIEMENT

### 7.1 Modalités

Le règlement des factures s'effectue :

- Par virement bancaire ;
- Le cas échéant, indiquer les autres moyens de paiement acceptés, dans un délai de 30 jours à date d'émission d'une facture.

### 7.2 Retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des produits livrés, dans le délai de paiement indiqué dans les factures, le client doit verser à Webbreathe une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

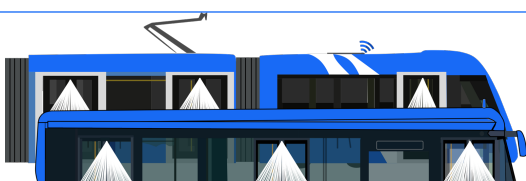
Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de l'émission d'une facture.

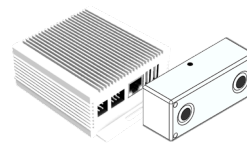
A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

*Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*





## 8. DÉLAIS

Les délais de déploiement de la solution sont conditionnés par :

- Les projets en cours de déploiement chez Webbreathe \*
- La date de réception du bon de commande
- La disponibilité des équipes pour le déploiement
- La disponibilité des stocks
- La rapidité d'envoi des informations liées aux véhicules (marque, modèle, immatriculation, capacité, numéro de parc, fiche de renseignement complétée)
- Les documentations nécessaires à l'installation, à savoir : schéma électrique, schéma de câblage, affectation des borniers, photographies de l'intérieur des véhicules (voussoirs, portes, etc.)
- La commande, l'activation et l'envoi des cartes SIM à Webbreathe avant l'installation (afin qu'elles puissent être insérées et testées dans les modules avant leur installation), lorsque les cartes SIM et l'abonnement 4G sont à la charge du client
- Toutes informations que le client ou Webbreathe jugent pertinentes
- La bonne mise à disposition des véhicules aux dates et périodes définies avec le client pour l'installation
- Les données topographiques et horaires du réseau (GTFS)
- La mise en relation avec les différents interlocuteurs client
- La disponibilité du client pour les différentes réunions.

\* Nous déployons les réseaux dans l'ordre des commandes reçues, le délai de lancement d'un déploiement est conditionné par cet ordre. \*

## 9. SÉCURITÉ ET SANTÉ

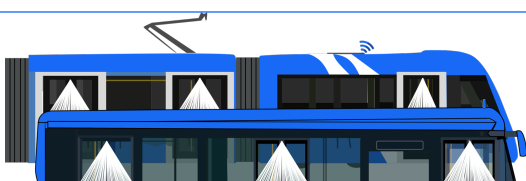
Conformément à l'article L. 221-1 du Code de la consommation, Webbreathe s'engage à ce que le bien, dans ses conditions normales d'utilisation, présente la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne porte atteinte à la santé des personnes.

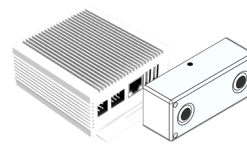
## 10. SOUS-TRAITANCE

Webbreathe pourra faire intervenir un tiers sous-traitant pour l'exécution de tout ou partie de la prestation de service faisant l'objet des présentes conditions générales de ventes.

## 11. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Webbreathe conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un





redressement ou d'une liquidation judiciaire, Webbreathe se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## 12. RÉCEPTION

La réception est actée lors de la signature du PV de réception de déploiement par le client.

Le planning de réalisation soumis au client est conditionné par les points détaillés au paragraphe 8. DELAIS.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts
- L'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par email ou courrier recommandé avec AR.

## 13. DROIT APPLICABLE

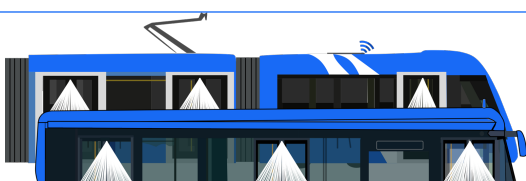
Les présentes conditions générales de ventes sont soumises au droit français applicable de ses règles de conflits de lois.

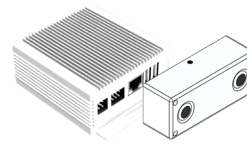
## 14. INVALIDITÉ DES CLAUSES

Si l'une des clauses du présent document est, ou devient non valable eu égard au droit applicable, cette clause doit être considérée comme non écrite, les autres clauses restant en vigueur.

## 15. FORCE MAJEURE

La responsabilité de Webbreathe ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de ventes découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.





## 16. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

### 16.1 La Réclamation

Les Parties s'engagent à tenter de régler leur différend à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent.

### 16.2 Médiation

En cas de contestation, le client a la possibilité de recourir à un médiateur indépendant, qui sera chargé de trouver une solution amiable.

### 16.3 Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, en application des articles 42 et 46 du Code de procédure civile et de l'article L.141-5 du code de la consommation tout litige relatif aux présentes conditions générales de ventes, y compris après sa signature, son interprétation, son exécution, sa résiliation et aux obligations post-contractuelles sera porté, au choix du demandeur, soit devant le tribunal du domicile du défendeur, soit devant celui de l'exécution de Webreathe, soit enfin devant le tribunal du lieu où le client demeure au jour de la conclusion du présent document.

